Reçu en préfecture le 21/07/2022

ID: 063-216302620-20220706-592022-AR

République Française Département du Puy-de-Dôme Commune d'Orcet Arrêté municipal 59/2022 du 06 juillet 2022

ARRÊTÉS DÉBIT DE BOISSONS

Le Maire d'Orcet,

Vu les articles L.3321-1 à L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu les articles L.2131-1 et suivants, 2211-1 et 3, 2212-1,2 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05/01855 du 30 mai 2005 relatif aux zones protégées dans et autour desquelles ne peuvent être installés des débits de boissons alcoolisées ;

CONSIDÉRANT que la demande présentée ci-dessous peut être favorablement accueillie:

ARRÊTE

Article 1er: Monsieur TARDIEU Gérard Président de l'Association « Pétanque Orcétoise » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 10 juillet 2022 de 08 h 00 à 23 h 00 à l'occasion de la 2ème journée du championnat des Clubs OPEN - Rencontre 3 et 4 au terrain de pétanque de la Narse à ORCET.

Article 2: Le présent arrêté accorde une ouverture de débit de boissons à la pétanque Orcétoise pour la 4ème fois de l'année 2022 sachant que le nombre d'ouverture est limité à 5 par an en vertu de l'article L.3334-2 du code de la santé publique.

Article 3: L'exploitant devra, prendre toute mesure afin que ne soient pas troublés l'ordre, le repos et la tranquillité publics et notamment, avertir la gendarmerie ou la police des scènes de désordres, rixes ou querelles éventuels.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précédent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Il en sera tiré conséquence quant à la tenue d'éventuelle autorisation ultérieure.

Article 5 : M. le Maire d'Orcet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Fait à Orcet le : 06 juillet 2022

Publié le juillet 2022

Transmis le :

Signé à Orcet le juillet 2022

Le Maire. D. GUÉLON

1ère Adjointe Valérie ROUX

Page n°59